

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 4 décembre 2020

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt, **le 4 décembre, à 15H00**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORETTI pour l'ouverture de la séance, de Monsieur Alain GOUTX en qualité de doyen d'âge de l'assemblée, de Monsieur Eric MARTELLIERE nouveau Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

26 novembre 2020

Membres présents :

Date de la réunion :

4 décembre 2020

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Claude DENIS, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Corinne GARCIA, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Eric MARTELLIERE, Philippe MERCIER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Suppléants : José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN, Philippe AGULHON suppléant de Michèle GAUTHIER, Jacques PAOLETTI suppléant de Karine MICHOT

N°41.2020

Membres titulaires excusés : Yann BOURSEGUIN, Michèle GAUTHIER, Karine MICHOT

Objet de la délibération :

Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher, excusée

**Administration Générale –
Désignation des membres
pour siéger aux commissions
administratives paritaires**

Nicole JEANTHEAU a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : le Président)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités locales et de leurs établissements publics, et notamment les articles 3 et 5 de ce décret.

L'article 3 énonce que les représentants des collectivités et des établissements publics cessent de siéger lorsque leur mandat électif prend fin.

L'article 5 énonce, quant à lui, que les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux commissions administratives paritaires placées auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la commission administrative paritaire, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission administrative pour la même catégorie de fonctionnaire.

.../...

Le Président rappelle que les textes préconisent une parité femmes/hommes de 40%.

Suite au renouvellement des membres du conseil d'administration, en date du 28 octobre dernier, le Président propose, pour la composition des différentes instances, la désignation des membres suivants :

Commission administrative paritaire de catégorie A

Groupe hiérarchique A6

Titulaires (2)	Suppléants (2)
Eric MARTELLIERE Maire-Adjoint de Le Controis-en-Sologne – Maire délégué de Fougères-sur-Bièvre	Gérard CHOPIN Maire de Theillay
Christophe THORIN Maire de Mennetou-sur-Cher	Laurence BUCCELLI Maire-Adjointe de Villebarou

Groupe hiérarchique A5

Titulaires (3)	Suppléants (3)
Pierre OLAYA Maire de Veuzain-sur-Loire	Anne-Marie THEVENET Maire de Chémery
Nicole JEANTHEAU Maire d'Areines	Annick GOINEAU Maire de Mareuil-sur-Cher
Michèle GAUTHIER Maire-Adjointe de Selles-sur-Cher	Alexandre AVRIL Maire de Salbris

Commission administrative paritaire de catégorie B

Groupe hiérarchique B4

Titulaires (3)	Suppléants (3)
Eric MARTELLIERE Maire-Adjoint de Le Controis-en-Sologne – Maire délégué de Fougères-sur-Bièvre	Annick BARRÉ Maire-Adjointe de Cellettes
Nicole ROGER Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois	Pascal PICARD Maire de Mur-de-Sologne
Jean-Michel DEZELU Président du SMICTOM de Sologne	Carole ROUSSEAU Maire de Meusnes

Groupe hiérarchique B3

Titulaires (2)	Suppléants (2)
Aurélien BERTRAND Maire de Pruniers-en-Sologne	Françoise PLAT Maire de Seigy
Annick GOINEAU Maire de Mareuil-sur-Cher	Alexandre AVRIL Maire de Salbris

Commission administrative paritaire de catégorie C

Groupe hiérarchique C2

Titulaires (5)	Suppléants (5)
Eric MARTELLIERE Maire-Adjoint de Le Controis-en-Sologne – Maire délégué de Fougères-sur-Bièvre	Carole ROUSSEAU Maire de Meusnes
Jean-Michel DEZELU Président du SMICTOM de Sologne	Alexandre AVRIL Maire de Salbris
Alain GOUTX Maire de Pouillé	Françoise PLAT Maire de Seigy
Didier HEITZ Maire de Saint-Dyé-sur-Loire	François BORDE Maire de La Chapelle-Vendômoise
Annick GOINEAU Maire de Mareuil-sur-Cher	Michèle GAUTHIER Maire-Adjointe de Selles-sur-Cher

Groupe hiérarchique C1

Titulaires (3)	Suppléants (3)
Joël DEBUIGNE Maire de Huisseau-sur-Cosson	Pascal PICARD Maire de Mur-de-Sologne
Nicole ROGER Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois	Annick BARRÉ Maire-Adjointe de Cellettes
Jean-Luc DAUTREMEPUIS Vice-Président de la Communauté de Communes Grand Chambord	Audrey ROUSSELET Maire-Adjointe de Vineuil

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- d'approuver, s'agissant de la désignation des membres représentant des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés, les nouvelles compositions des Commissions Administratives Paritaires (CAP), comme présentées ci-dessus,

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-202012
08-41-2020-AR
Date de télétransmission : 08/12/2020
Date de réception préfecture : 08/12/2020

- de dire que ces nouvelles compositions prendront effet à compter du caractère exécutoire de cette délibération,

- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 8/12/2020

Exécutoire le : 8/12/2020

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 4 décembre 2020

Le Président,

Eric MARTELLIERE

